

RCS : MEAUX  
Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 01706  
Numéro SIREN : 503 673 428  
Nom ou dénomination : A.J. SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 22/10/2020 sous le numéro de dépôt 10355

20 S10355

REÇU LE

22 OCT. 2020

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MEAUX  
N° de Répertoire :

**SARL AJ SERVICES**  
3 Rue de Beaubourg  
77184 EMERAINVILLE  
RCS MEAUX B 503 673 428

**CERTIFIÉ CONFORME  
À L'ORIGINAL**

**SARL AJ SERVICES**  
3 rue Beaubourg 77184 EMERAINVILLE  
Siret : 503 673 428 00028  
RCS Meaux - Code APE : 4120B  
Tél. 06 07 88 05 26

## COMPTES LIQUIDATION

**Du 01/10/2018 au 30/09/2019**

Fait à Emerainville,

217041010  
217041010  
217041010  
217041010

Désignation de l'entreprise <b>SARL AJ SERVICES</b>			Néant <input type="checkbox"/>				
Adresse de l'entreprise <b>3 Rue Beaubourg</b>			<b>77184 EMERAINVILLE</b>				
Numéro SIRET * <b>5 0 3 6 7 3 4 2 8 0 0 0 2 8</b>							
Durée de l'exercice en nombre de mois * <b>1 2</b>			Durée de l'exercice précédent * <b>1 2</b>				
			Exercice N clos le <b>3 0 0 9 2 0 1 9</b>				
			Exercice N-1 clos le <b>3 0 0 9 2 0 1 8</b>				
<b>ACTIF</b>							
			Net <b>3</b>				
			Net <b>4</b>				
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012			
		Autres *	014	016			
	Immobilisations corporelles *		028	030	3 630		
	Immobilisations financières * (1)		040	042		900	
	Total I (5)		044	048	3 630	900	
	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052		25 000
		Marchandises *		060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*		068	070	198 363	181 821
		Autres * (3)		072	074	20 636	36 286
Valeurs mobilières de placement		080	082				
Disponibilités		084	086	17 330	11 964		
Charges constatées d'avance *		092	094				
Total II		096	098	236 329	255 070		
Total général (I+II)		110	112	240 859	255 970		
<b>PASSIF</b>			Exercice N NET <b>1</b>		Exercice N-1 NET <b>2</b>		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	7 500	7 500		
	Ecart de réévaluation		124				
	Réserve légale		126	750	750		
	Réserves réglementées*		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <b>131</b> )		132				
	Report à nouveau		134	127 214	103 080		
	Résultat de l'exercice		136	9 699	24 134		
	Provisions réglementées		140				
	Total I		142	145 163	135 464		
	Provisions pour risques et charges		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	78 211	91 649		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ..... <b>169</b> )		172	13 855	28 857		
	Produits constatés d'avance		174				
	Total III		176	92 066	120 507		
Total général (I + II + III)		180	237 229	255 970			
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 102, Section A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise <u>SARI, A.J SERVICES</u>		Exercice N clos le <u>30 09 2019</u>		Exercice N-1 clos le <u>30 09 2018</u>		Néant	*	
<b>A - RÉSULTAT COMPTABLE</b>										
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210					
	Production vendue	{ biens intracommunautaires } { services * }		215		214				
				217		218	186 542	364 680		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	25 000				
	Production immobilisée *				224					
	Subventions d'exploitation reçues				226					
	Autres produits				230	581		667		
<b>Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)</b>					232	162 123		365 347		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234					
	Variation de stock (marchandises) *				236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238			1 467		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240					
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	52 801		99 366		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 422	244	4 822	3 225		
	Rémunérations du personnel *				250	75 687		196 980		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	15 964		36 373		
	Dotations aux amortissements *				254					
	Dotations aux provisions				256					
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }		259		262	550	1 141		
	<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>					264	149 824		338 551	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					270	12 299		26 796		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers				(III)	280				
	Produits exceptionnels				(IV)	290				
	Charges financières				(V)	294				
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		(VI)	300		462	
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)		348						
Impôts sur les bénéfices *				(VII)	306	2 600		2 200		
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)</b>					310	9 699		24 134		
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>				Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2						
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318					
	Provisions non déductibles *				322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324	2 600				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248					
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		12 970			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999					
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997		
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44 septies)	986	Zone franche urbaine (44 octies et octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44 septies)	127	Zones de revitalisation rurales (44 septies)	138	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 septies)	990		
	Un an ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art 44 septies)	992		
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"		655							350
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>				Bénéfice col. 1	352	17 336	Déficit col. 2	354		
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I S. seulement)				356					
	Déficits antérieurs reportables : * .....								360	
<b>RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS</b>				Bénéfice col. 1	370	17 336	Déficit col. 2	372		

**EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT**

Cequit Group

## **ANNEXE**

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-I/1)

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### **- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

## ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 630		
TOTAL	3 630		
Prêts, autres immobilisations financières	900		
TOTAL	900		
TOTAL GENERAL	4 530		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			3 630	3 630
TOTAL			3 630	3 630
Prêts, autres immobilisations financières			900	900
TOTAL			900	900
TOTAL GENERAL			4 530	4 530

### Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 630			3 630
TOTAL	3 630			3 630
TOTAL GENERAL	3 630			3 630

### Etat des provisions

#### Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	900	900	
Autres créances clients	198 363	198 363	
Personnel et comptes rattachés	231	231	
Taxe sur la valeur ajoutée	12 471	12 471	
Divers état et autres collectivités publiques	7 933	7 933	
TOTAL	219 899	219 899	

## ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	78 211	78 211		
Personnel et comptes rattachés	3 599	3 599		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 341	7 341		
Impôts sur les bénéfices	2 600	2 600		
Autres impôts taxes et assimilés	315	315		
<b>TOTAL</b>	<b>92 066</b>	<b>92 066</b>		

### Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Part Sociale	75.0000	100			100

### Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	7 933
<b>Total</b>	<b>7 933</b>

### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	1 610
<b>Total</b>	<b>1 610</b>

**EURL AJ SERVICES**  
**Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 7 500 €**  
**3 Rue Beaubourg 77184 EMERAINVILLE**  
**R.C.S MEAUX 503 673 428**

**RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE**

A l'Assemblée Générale  
Ordinaire Annuelle du 13 Février 2020  
Sur les conventions visées à l'article L-223-19 du code de Commerce

Messieurs,

Conformément à l'article L-223-19 du code de Commerce, je vous présente un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et son gérant, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction.

Je vous précise qu'il existe une convention entrant dans le champ d'application de l'article L-223-19 du code de Commerce, à savoir :

Un bail commercial avec Mr et Mme DA COSTA GONCALVES Antonio, demeurant 10 Rue Pol Marchal 77450 LESCHES a été établi et un loyer a été comptabilisé et payé pour la somme de 14 400,00 € sur l'exercice.

Une convention de sous-traitance administrative avec la société ELIANT, dont l'un des associés est Monsieur DA COSTA GONCALVES Antonio, approuve ladite convention, le montant porté en charge sur l'exercice s'élève à 0 €.

Un contrat de sous-traitance entre la société LUSO PLAQUE & PLATRE et la société AJ SERVICE pour un montant de 186 542 € pour l'exercice 201/2019

Je vous demande d'approuver cette convention.

**Eurl A.J. SERVICES**  
3 rue Beaubourg - 77184 EMERAINVILLE  
Siret : 503 673 428 00028  
RCS Meaux - Code APE : 4120B  
Tél. : 06 07 88 05 26

Le Gérant,  
M Antonio José DA COSTA NOVO GONCALVES

**EURL AJ SERVICES**  
**Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 7 500 €**  
**3 Rue Beaubourg 77184 EMERAINVILLE**  
**R.C.S MEAUX 503 673 428**

## **RAPPORT DE GESTION**

De la gérance à l'assemblée générale ordinaire au 13 FEVRIER 2020

Messieurs,

Conformément à la loi et à l'article 20 des statuts, je vous ai réunis en assemblée générale ordinaire, en vue de l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 Septembre 2019.

### **I – ACTIVITE DE LA SOCIETE**

Au cours de cet exercice clos le 30 Septembre 2019, d'une durée de 12 mois, la société a réalisé un chiffre d'affaires de **186 542 €**.

Parallèlement, les charges d'exploitation s'établissent au 30 Septembre 2019 à **149 824 €**.

De ce fait, le résultat d'exploitation ressort un bénéfice à hauteur de **9 699,14 €** au 30 Septembre 2019.

Le résultat de cet exercice montre une nette diminution de notre chiffre d'affaires, j'espère améliorer largement la situation l'année prochaine.

### **II – RESULTATS - PROPOSITION D'AFFECTATION**

Je vous propose de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de **9 699,14 €**.

Je vous propose par ailleurs de bien vouloir approuver l'affectation suivante du résultat de l'exercice clos le 30 Septembre 2019, à savoir :

- Report à nouveau créateur 2018	127 213,74 €
- Affectation du résultat bénéficiaire 2019	9 699,14 €
- Distribution de dividendes,	28 571.43 €

Soit un solde total du report à nouveau créateur de 108 341.45 €

### **– RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUEES**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous informons qu'il a été procédé à une distribution de dividendes au titre de cet exercice pour 28 571.43 € soumis au prélèvement libératoire de (8 571.43 €) ce qui dégage des dividendes net à percevoir de (20 000 €).

### III - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L223-19 DE LA LOI SUR LES SOCIETES COMMERCIALES

Un rapport spécial a été établi sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 223-19 du code de commerce dont nous vous demanderons son approbation à savoir :

- Un bail commercial au 3 rue Beaubourg 77184 Emerainville à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2013, avec Mr et Mme DA COSTA GONCALVES Antonio, demeurant 10 Rue Pol Marchal 77450 LESCHES,
- Une convention de sous-traitant administratif avec la société ELIANT, dont l'un des associés est DA COSTA GONCALVES Antonio.
- Une convention de sous-traitant avec la société Luso Plaque & Plâtre Sarl pour un montant des prestations comptabilisées en charges par votre société sur l'exercice 2018/2019

### IV – REMUNERATION DU GERANT

Pour l'exercice en cours, aucune rémunération de gérance n'a été prise.

Aucune rémunération de gérance ne sera versée pour l'année 2019/2020.

Je vous demande par ailleurs d'accepter que me soient remboursés, sur présentation des justificatifs, les frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de mon mandat.

### V – QUITUS

Je vous remercie de bien vouloir me consentir quitus de ma gestion pour cet exercice et je reste à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires que vous jugeriez utile de me demander.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

Fait à Emerainville,  
Le 29 Janvier 2020

Le Gérant,

M Antonio José DA COSTA NOVO GONCALVES

  
**EMERAINVILLE SERVICES**  
3 rue Beaubourg 77184 EMERAINVILLE  
SIREN 555 673 428 00028  
RCS Meaux - Code NAF : 4120B  
T.A. 06 07 88 05 25

**EURL AJ SERVICES**  
**Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 7 500 €**  
**3 Rue Beaubourg 77184 EMERAINVILLE**  
**R.C.S MEAUX 503 673 428**

---

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**  
**GENERALE ORDINAIRE DU 13 FEVRIER 2020**

L'an deux mille vingt,  
Le 13 Février,  
À quatorze heures,

Monsieur Antonio José DA COSTA NOVO GONCALVES, associé unique de la Société à responsabilité limitée AJ SERVICES, au capital de 7 500 €, dont le siège social est 3 Rue Beaubourg 77184 EMERAINVILLE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MELUN sous le n° 503 673 428 est présent.

**APRES AVOIR EXPOSE QUE :**

Monsieur Antonio José DA COSTA NOVO GONCALVES, gérant associé, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30 Septembre 2019 et le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

Les comptes annuels et le rapport de gestion ont été adressés le 29 Janvier 2020 à l'associé unique, soit dans le délai de six mois à compter de la clôture dudit exercice.

L'inventaire a été tenu à la disposition de l'associé unique, au siège social, dans les délais réglementaires.

**A PRIS LES DECISIONS CI-APRES RELATIVES A :**

- approbation des comptes de résultat de l'exercice clos le 30 Septembre 2019
- quitus à la gérance,
- distribution de dividendes,
- rémunération du gérant,
- affectation des résultats,
- constatations des conventions relatives à l'article L223-19 du code de commerce,
- pouvoirs en vue des formalités

OA

## **PREMIERE DECISION**

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance relatif à l'exercice clos le 30 Septembre 2019, approuve ces comptes tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de **9 699,14 €**.

L'associé unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

L'associé unique approuve le montant global des dépenses et des charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés.

## **DEUXIEME DECISION**

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos au 30 Septembre 2019 de la façon suivante :

- Report à nouveau créditeur 2018	127 213,74 €
- Affectation du résultat bénéficiaire 2019	9 699,14 €
- Distribution de dividendes,	28 571.43 €

Soit un solde total du report à nouveau créditeur de 108 341.45 €

### **– RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUEES**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous informons qu'il a été procédé à une distribution de dividendes au titre de cet exercice pour 28 571.43 € soumis au prélèvement libératoire de (8 571.43 €) ce qui dégage des dividendes net à percevoir de (20 000 €).

## **TROISIEME DECISION**

Conformément aux dispositions de l'article L223-19 du code de commerce, l'associé unique prend acte qu'un rapport spécial a été établi à savoir :

Un bail commercial a été établi avec Mr et Mme DA COSTA GONCALVES Antonio, demeurant 10 Rue Pol Marchal 77450 LESCHES d'un loyer de 14 400 € pour l'exercice 2018/2019.

Une convention de sous-traitance administrative avec la société ELIANT, dont l'un des associés est Monsieur DA COSTA GONCALVES Antonio, approuve ladite convention, le montant porté en charge sur l'exercice s'élève à 0 €

Un contrat de sous-traitance avec la SARL LUSO PLAQUE & PLADTRE, dont Monsieur DA COSTA GONCALVES Antonio, approuve ladite convention, le montant porté en produit sur l'exercice s'élève à 186 542 € HT.

*DA*

## QUATRIEME DECISION

L'associé unique prend note qu'aucune rémunération de gérance n'a été versée pendant l'exercice 2018/2019. Il en sera de même pour l'exercice 2019/2020.

Le gérant pourra prétendre, en outre, sur justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

## CINQUIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 15 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'associé unique présent et le Gérant.

Le Gérant,

M Antonio José DA COSTA NOVO GONCALVES



**Eurl A.J. SERVICES**  
3 rue Beaubourg / 71000 EMERAINVILLE  
Siret : 502 673 428 00028  
RCS Meauv - Code APE : 4120B  
Tél : 06 07 88 05 26

THE UNIVERSITY OF CHICAGO  
LIBRARY  
540 EAST 57TH STREET  
CHICAGO, ILLINOIS 60637  
U.S.A.